

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI  NON

**Objet : Administration de dextrose 50 % IV pour le soulagement des crampes musculaires per-hémodialyse (clientèle non diabétique)**

	Version antérieure	Dernière version
<b>Recommandée par</b>		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-11-12	2022-09-29
Le comité de pharmacologie	2021-01-20	N/A
Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers	2020-12-10	N/A
<b>Adoptée par</b>		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-04-07	2022-10-19

### PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

### DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Secteur hémodialyse
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager adulte recevant des services d'hémodialyse au CIUSSS de la Capitale-Nationale, externe.

### ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

## INDICATIONS

Présence de crampes musculaires per-hémodialyse chez l'usager adulte non-diabétique avec insuffisance rénale chronique de stade 5.

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Soulagement des crampes musculaires per hémodialyse réfractaires aux méthodes usuelles chez le patient adulte non diabétique.

## CONTRE-INDICATIONS

- Hypersensibilité au dextrose 50 %.
- Usager diabétique.

## PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

### Directives

- Injecter le contenu d'une seringue de 25 grammes (50 ml) de Dextrose 50 % au site d'injection à la sortie du filtre, du côté veineux, en 2 minutes.
- Si l'injection de 25 grammes (50 ml) de Dextrose 50 % n'est pas efficace après 5 minutes, vérifier l'applicabilité de l'ordonnance collective : *Administration de chlorure de sodium hypertonique (NaCl 3 %) IV pour le soulagement des crampes musculaires per-hémodialyse.*

### Précautions

- S'assurer que l'ultrafiltration sur l'appareil d'hémodialyse est suspendue.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si aucun soulagement des crampes après l'application des directives ci-haut, référer au néphrologue de garde du CHU de Québec-Université Laval.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Pour communiquer avec les intervenants de l'hémodialyse du CHU de Québec-Université Laval, voir la trajectoire de communication du service de néphrologie en annexe.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Site UpToDate. (2013). Muscle cramps in dialysis patients. Consulté le 13 août 2013 à l'adresse suivante : [www.uptodate.com/contents/muscle-cramps-in-dialysis-patients](http://www.uptodate.com/contents/muscle-cramps-in-dialysis-patients)

CHU de Québec. (2014). Ordonnance collective 2013-OC-PHAR-310 : Administration de dextrose 50 % IV pour le soulagement des crampes musculaires

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le néphrologue assigné en hémodialyse, selon l'entente de service en néphrologie CIUSSS de la Capitale-Nationale / CHU de Québec-Université Laval.

## VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,  
Mme Sandra Racine

2022-10-19

Date

## APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-10-19

Date



Service de néphrologie

## Avis à tous

**IMPORTANT - Changements pour les appels aux unités satellites**

**418-525-4444 POSTE 15360**

**Veillez noter que les jours fériés, nous sommes ouverts  
seulement pour URGENCE.**

<b>INCLUANT LES JOURS FÉRIÉS</b>	<b>Du Lundi au Vendredi entre 8h00 et 16h00 → important de communiquer avec l'<u>INFIRMIÈRE</u></b>
	<b>Du Lundi au Vendredi entre 16h00 et 17h00 → faire signaler le <u>néphrologue responsable de la dialyse à domicile</u></b>
	<b>Du Lundi au Vendredi entre 17h00 à 8h00 → faire signaler le néphrologue de garde</b>
	<b>Samedi et Dimanche → faire signaler le néphrologue de garde</b>

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC LE  
PERSONNEL INFIRMIER POUR L'ENSEMBLE DE VOS BESOINS.**

**APRÈS 16H00**

**→ FAIRE SIGNALER LE NÉPHROLOGUE DE GARDE  
→ UNIQUEMENT POUR LES URGENCES**

**Marie-Ève Labbé, Inf.  
Coordonnatrice en néphrologie**

Le 17 février 2022.